

*Les crédits*

madame la Présidente, de cette Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Ces travailleurs auraient accès non seulement à d'autres programmes de recyclage, mais aussi à 100 millions de dollars additionnels en fonds pour la formation. . . si le projet de loi C-21 était adopté.

Bien entendu, le projet de loi C-21 tiendrait un rôle appréciable dans la transformation du régime d'assurance-chômage actuel en un outil davantage constructif et efficace, capable d'aider les Canadiens qui se trouvent à un carrefour critique de leur vie.

Le projet de loi C-21, madame la Présidente, c'est 1,4 milliard de dollars de fonds, pris à même les 12 milliards de dollars qu'est le fonds régulier de l'assurance-chômage. On prend 1,4 milliard qu'on réaffecte autrement, dont 800 millions pour la formation des travailleurs et 600 millions en nouveaux services, dont entres autres, on double les congés de maternité, meilleure formation, les personnes âgées de plus de 65 ans vont pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage et autres conditions comme celles-là qu'on améliore pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Si le projet de loi C-21 était adopté, quelque 60,000 personnes pourraient recevoir une formation pendant qu'elles touchent des prestations d'assurance-chômage. Ce projet de loi débloquerait 350 millions de dollars pour doter les Canadiens des compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi intéressant et durable.

Qui plus est, des sommes supplémentaires seraient disponibles pour aider les bénéficiaires de l'aide sociale à échapper au piège que représentent les prestations d'aide sociale.

Mais, malgré ces bonnes choses, par la faute du Sénat non élu, toutes ces initiatives essentielles, depuis janvier dernier, demeurent en suspens à l'instar des accords de formation cruciaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Madame la Présidente, ce bref résumé du projet de loi C-21 devrait suffire à montrer à tous les membres de cette Chambre et du Sénat à quel point un retard supplémentaire pourrait être désastreux.

Cet historique du projet de loi C-21 devrait également démontrer l'absurdité de la motion du député concernant le droit du Sénat de rejeter tout projet de loi émanant de la Chambre des communes. C'est cette expression «tout projet de loi» qui est importante puisqu'elle signifie autant les projets de loi qui impliquent des dépenses que les autres projets qui n'impliquent pas de sorties de fonds des gouvernements et des Canadiens.

C'est cela, madame la Présidente, qui ne peut pas être accepté et qui a toujours été rejeté depuis 80 ans. Il ne s'agit pas d'une question constitutionnelle purement abstraite, il s'agit du sort d'un pays. Pourtant, comme le

projet de loi C-21 nous a donné l'occasion à tous de le constater sans l'ombre d'un doute, l'empiètement du Sénat sur les droits et les privilèges de cette Chambre mène tout droit au marasme politique et à un gaspillage insensé.

Ce n'est pas la première fois, madame la Présidente, que le Sénat à majorité libérale fait obstruction aux projets de loi du présent gouvernement.

Rappelez-vous le projet de loi C-22 sur les produits pharmaceutiques, rappelez-vous aussi le projet de loi sur le libre-échange, dont notre gouvernement a dû aller en élections puisque le Sénat tentait aussi d'y faire une obstruction très grande et d'empêcher que le libre-échange puisse être entériné. Et d'autres projets de loi, comme celui des garderies ont été, comme cela, bloqués devant le Sénat. Vous avez un autre projet de loi qui, cette fois-ci, un membre du Sénat a entrepris une action importante pour essayer d'empêcher le gouvernement d'agir avec Katimavik. Rappelez-vous le sénateur Jacques Hébert qui était prêt à mourir pour sauver Katimavik, madame la Présidente, il était prêt à mourir pour sauver ce programme. Pourtant aujourd'hui, est-ce qu'il y a un Canadien ou une Canadienne qui vous parle de Katimavik? Plus personne n'en parle.

Cela vous donne une idée encore de l'attitude de certaines personnes lorsqu'elles ne sont pas redevables devant le peuple, lorsqu'elles n'ont pas de compte à rendre à personne et que leur salaire est garanti. Ces gens ont tendance à abuser: l'abus de pouvoir.

Monsieur le Président, est-ce que le député est au fait que les modifications au projet de loi C-21 que continuent de réclamer les sénateurs libéraux impliquent pour le contribuable des coûts annuels de 1,75 milliard de dollars?

M. le député est-il conscient que le renversement du projet de loi C-21 par le Sénat entraînerait pour le contribuable des dépenses additionnelles d'environ 2 milliards de dollars?

Est-ce que le député qui a présenté cette motion sait que les modifications proposées seraient cause d'un déséquilibre en ce qui regarde les voies et moyens approuvés par cette Chambre de députés dûment élus?

Par quel entêtement, par quelle confusion d'esprit, par quel manque de responsabilité a-t-on pu en arriver à présenter une telle motion? Si nous sommes totalement impuissants à éclairer la lanterne de M. le député du Nouveau parti démocratique, j'ai confiance que ses commentants lui rappelleront que les représentants élus du peuple doivent rendre compte de l'utilisation des deniers publics.

Ces droits, monsieur le Président, lui sont conférés par la Loi constitutionnelle et par notre Règlement, ainsi que par des siècles de tradition parlementaire au cours desquels précédents, procédures et décisions ont confirmé la